

FOOT 93

LE JOURNAL NUMÉRIQUE DU DISTRICT
DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL



SAM.



DIM.



LANCEMENT DU DISPOSITIF - TOUTES FOOT PAGE 4

INFOS
DISTRICT

PAGE 2

ACTUALITÉS

PAGE 4

CSG & SR

PAGE 10

INFOS DISTRICT

Retrouvez les dernières actualités du District de la Seine-Saint-Denis de Football sur toutes nos plateformes internet :

- Sur notre site internet officiel : district93foot.fff.fr
- Sur nos réseaux sociaux :



@district93foot



@district93football



@district93foot

HORAIRES D'OUVERTURE DU STANDARD TÉLÉPHONIQUE

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUN.	FERMÉ	14H00 - 18H00
MAR.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
MER.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
JEU.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
VEN.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
SAM.	FERMÉ	FERMÉ
DIM.	FERMÉ	FERMÉ

INFOS DISTRICT

ÉLU DE PERMANENCE : WEEK-END DU 26 ET 27 NOVEMBRE 2022



Monsieur Mamadou KARAMOKO sera à votre écoute durant ce week-end du 26 et 27 novembre 2022 au 06 50 13 11 45.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces etc.);
- problèmes réglementaires (refus de désigner 1 ou des arbitres de touche si pas d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match etc.);
- anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc.)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport pour suite à donner.

En aucun cas il ne sera répondu sur la pose d'une réserve ou tout sujet réglementaire ainsi que le fonctionnement de la FMI.

Nos amis Arbitres doivent contacter directement leur référent.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

ACTUALITÉS

LANCEMENT DU DISPOSITIF - TOUTES FOOT

Ce nouvel appel à projets s'adresse à tous les clubs, Districts et Ligues mettant en place des actions favorisant l'intégration des jeunes filles et des femmes dans leur projet.

Pour rappel :

- Tous les clubs mettant en place des actions pour développer la pratique féminine et/ou intégrer des femmes dans leurs équipes de bénévoles peuvent candidater.
- Les clubs s'inscrivent auprès du District et organisent leurs actions tout au long de la saison.

Le calendrier (acté par le BELFA) :

- Jusqu'au 16 décembre 2022 : Déclaration d'inscription et envoi du tableau à la FFF
- Jusqu'au 20 mai 2023 : Jury départemental
- Jusqu'au 30 mai 2023 : Jurys régionaux
- Jusqu'au 6 juin 2023 : Jury national
- 24 et 25 juin : Cérémonie des trophées à Clairefontaine

Partenaires :

Le Prix Sensationnelles Intermarché récompensera les clubs inscrits à Toutes Foot qui effectueront une action en faveur des catégories adolescentes (U14-U18).

Valorisation :

A l'issue de la saison, la FFF valorisera les lauréats régionaux et départementaux (3 clubs par Ligue et par District).

Tous les clubs engagés dans ce dispositif recevront un bon d'achat Nike et les meilleurs d'entre eux seront récompensés lors de la Cérémonie des Trophées qui réunira au CNF à Clairefontaine les lauréats Toutes Foot et Sensationnelles en juin 2023.

Quelques outils pour ce dispositif :

- Guide Clubs « Toutes Foot »
- Dossier de candidature Clubs
- Affiche générique
- Affiche Réseaux Sociaux
- Affiche Personnalisable

ACTUALITÉS

CANDIDATURES - COMMISSIONS ET FINALES

Afin de renforcer les effectifs de ses commissions, le District de la Seine-Saint-Denis de football lance un appel à candidatures - Dossier ci-dessous :

- Dossier de candidature - Commissions : [Candidatures Commissaires 2022-2023](#)

Vous trouverez ci-après, la liste des commissions pour lesquels il est possible de candidater :

- Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME)
- Commission Départementale des Terrains et Infrastructures Sportives (CDTIS)
- Commission du Statut de l'Arbitrage et du Contrôle des Mutations (CDSACM)
- Commission du Statut des Educateurs (SDE)

Le District de la Seine-Saint-Denis de football est également à la recherche de clubs volontaires pour accueillir ses actions prévues en fin de saison - Dossier ci-dessous :

- Dossier de candidature - Finales : [Appel à candidature finales](#)

Ci-après, la liste des manifestations que vous pouvez accueillir :

- Finales des coupes départementales libres
- Finales des coupes départementales Futsal
- Finale départementale Festival Foot U13
- Finale départementale du Challenge régional U11
- Journée nationale des débutants

ACTUALITÉS

GRAND STAGE D'ARBITRAGE DE SEINE-SAINT-DENIS - CFDAS D'EAUBONNE

[Grand stage d'arbitrage de Seine-Saint-Denis]

Ce week-end s'est déroulé le grand stage annuel traditionnel d'arbitrage au CFDAS d'Eaubonne.

L'équipe technique départementale d'arbitrage emmenée par Naïma Khetrou, Présidente de la commission départementale d'arbitrage (CDA), avait préparé un sacré programme pour les arbitres présents : ateliers vidéo, quizz ludique, séances physiques, intervention, débats,...

Le Président du District, Ahmed Hadeif, a fait le déplacement pour saluer les courageux travailleurs. Il a souligné l'importance d'un bon dialogue entre les clubs et les arbitres, une thématique abordée lors du stage.

À noter la participation de Jessica Abrin, membre du comité de direction, Hugues Defrel, Président de la commission Régionale d'arbitrage (CRA), Bernard Delorme, membre de la CRA et Mourad Daguemoune, secrétaire général du district.

Retour en images sur 2 jours de travail, et aussi de plaisir, pour nos arbitres départementaux.



COMMISSION SPORTIVE GÉNÉRALE

RÉUNION DU 25 NOVEMBRE 2022 EN VISIO CONFÉRENCE

PRÉSIDENCE : M. JAMAL SOUADJI

PRÉSENTS : MM. JEAN-CLAUDE ORTUNO, ABDELHAFID HORMI.
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. ERIC TEURNIER (ADMINISTRATIF)

Seniors D3 B Match 51442.1 Js Villetaneuse/Vaujourn Fc du 27/11/22

La Commission,

Après examen des pièces versées au dossier,

Prend connaissance du justificatif de la Ville de Villetaneuse demandant l'impraticabilité du terrain Lama dans l'attente des réparations d'éclairage,

Considérant que le justificatif est à en-tête de la Ville signé du Maire,

Par ces motifs,

Accorde le report de cette rencontre.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 23 NOVEMBRE 2022

PRÉSIDENTE : M. JAMAL SOUADJI

PRÉSENTS : MM. MARCEL FRIBOULET, MUSTAPHA MANSOUR, MANUEL COBO.
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. ERIC TEURNIER (ADMINISTRATIF)

EXCUSÉE : MME. DJAIMILA BENSLIMANE (CD), M. JEAN CLAUDE NJEHOYA.

Début de la réunion à 18h45

Suite à l'impossibilité sur certains matches de saisir les avertissements, il est rappelé ici un point de règlement :

Si vous avez des demandes de licences formulées de manière « classique » en cours de traitement, les joueurs dont la licence a le statut « non active » peuvent participer aux rencontres de compétition officielle. Il est toutefois rappelé que le club alignant un joueur avec une licence « non active » doit faire preuve de vigilance tant au niveau des informations saisies que des pièces transmises et diligence en cas de refus d'une pièce et ce, afin de ne pas risquer que la date de l'enregistrement de la licence soit différente de celle de la saisie de la demande et que, au final, le joueur concerné ne soit pas qualifié.

Article 82.2 des règlements généraux de la FFF : Pour les dossiers complets ou complétés dans un délai de quatre jours calendaires à compter du lendemain de la notification par la Ligue ou la FFF le cas échéant, de la ou des pièces manquantes, la date de l'enregistrement est celle de la saisie de la demande de licence par le club, par Footclubs.

Pour les dossiers complétés après ce délai, la date de l'enregistrement est celle de la date d'envoi constatée de la dernière pièce à fournir.

Les clubs ont toujours la possibilité de poser des réserves en cas de doutes sur une ou plusieurs licences de leur adversaire.

Seniors D4 B Match 51701.1 Neuilly Plaisance Fc 2/Villetaneuse Fc du 13/11/22

La Commission,

Hors la présence de M. FRIBOULET qui ne participe ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces versées au dossier,

Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Constatant que les terrains synthétiques étaient pris par des rencontres,

Constatant selon le rapport de Neuilly Plaisance Fc que le terrain en herbe était impraticable,

Constatant qu'aucun justificatif municipal n'est parvenu au District attestant de l'impraticabilité de ce terrain,

Demande un rapport de l'Arbitre officiel concernant l'utilisation possible ou non de cette aire de jeu,

Dossier traité lors de la prochaine réunion.

Reprise du dossier,

Après lecture du rapport de l'Arbitre qui précise que le seul terrain disponible n'était pas tracé,

Considérant que ce terrain n'était pas prévu pour accueillir la rencontre en rubrique,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match à jouer à une date à fixer par la Csg.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

U16 D1 Match 52111.1 Montreuil Fc/St Denis Us du 13/11/22

La Commission,

Hors la présence de M. NJEHOYA qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces versées au dossier,

Prend connaissance de la réclamation de St Denis Us sur la participation d'un arbitre mineur de Montreuil Fc non identifié, le dirigeant inscrit sur la FMI n'étant pas celui présent au match pour la dire recevable en la forme,

Demande ses éventuelles observations à Montreuil Fc ainsi qu'un rapport de l'Arbitre officiel,

Dossier traité lors de la prochaine réunion.

Reprise du dossier,

Constatant que l'Arbitre officiel n'a pas transmis le rapport qui lui avait été demandé,

Le convoque pour sa réunion du 29 novembre pour explications avant de statuer sur ce dossier.

U16 D2 B Match 52201.1 As La Courneuve/As Bondy 2 du 13/11/22

La Commission,

Après examen des pièces versées au dossier,

Prend connaissance de la réclamation de l'As Bondy sur la participation d'un arbitre mineur de l'As La Courneuve ayant joué en première mi-temps et ayant occupé la fonction d'arbitre assistant en seconde mi-temps pour la dire recevable en la forme,

Demande ses éventuelles observations à l'As La Courneuve ainsi qu'à l'arbitre de la rencontre,

Dossier traité lors de la prochaine réunion.

Après lecture du rapport de l'Arbitre bénévole de la rencontre qui explique le changement d'arbitre assistant de son équipe du fait que la personne ayant occupé cette fonction en première mi-temps ne s'est pas sentie bien par la suite,

Constatant que ce club dit que son adversaire a fait de même en remplaçant l'Arbitre assistant initial par un joueur en seconde mi-temps,

Considérant que rien n'est mentionné sur la FMI concernant la raison du changement d'Arbitre assistant de l'As La Courneuve,

Considérant qu'aucun certificat médical n'est parvenu au District,

Considérant l'article 17.7 du règlement sportif général du District,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match à rejouer à une date à fixer par la Csg.

U16 District Cup Match 56853.1 Livry Gargan Fc 2/Fc Romainville 2 du 20/11/22

La Commission,

Après examen des pièces versées au dossier,

Prend connaissance de la réclamation du Fc Romainville sur la participation et la qualification de l'ensemble de l'équipe de Livry Gargan Fc 2, des joueurs ayant pris part à au moins l'une des deux dernières rencontres officielles de son équipe supérieure pour la dire recevable en la forme,

Après avoir demandé ses éventuelles observations à Livry Gargan Fc,

Constatant que ce club n'a pas souhaité répondre,

Constatant que MM. Lukas NOVO Lic. 2546888810, Yani GUEDJALI Lic. 2547319180, Boudjemaa MADOUICHE Lic.

2547419322, Alvine BOMBAKA NSA BANGANGU Lic. 9604099840, Lamoussa Adama OUATTARA Lic. 9603219880 ont

participé à au moins l'une des deux dernières rencontres avec l'équipe 1 du 30/10/22 Fc Livry Gargan/Csl Aulnay 2 en D1 et le 13/11/22 Uf Clichois/Fc Livry Gargan du 13/11/22

Considérant que Livry Gargan Fc a enfreint l'article 12 du règlement de la District Cup,

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match perdu par pénalité à Livry Gargan Fc (0 but) pour en donner le gain au Fc Romainville (1 but),

Dit Fc Romainville 2 qualifié au titre du prochain tour,

Débite Livry Gargan Fc des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U14 D1 Match 50649.1 Sevrans Fc/Romainville Fc du 12/11/22

La Commission,

Hors la présence de M. NJEHOYA qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces versées au dossier,

Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Constatant que l'un des minibus de Romainville Fc a subi une avarie sur l'autoroute, de la fumée étant sortie du capot et une partie étant brûlée, photos à l'appui,

Demande à Romainville Fc une facture en bonne et due forme de la panne subie et des réparations effectuées,

Dossier traité lors de la prochaine réunion.

Reprise du dossier,

Après lecture de la demande d'expertises concernant le minibus transmis par le club,

Considérant certaines précisions à obtenir pour statuer au mieux ce dossier,

Convoque pour sa réunion du 29 novembre M. Farouk DJAFRI Trésorier du Fc Romainville pour explications.

U14 D3 A Match 50782.1 Villemomble Sports 2/Es Stains 2 du 12/11/22

La Commission,

Hors la présence de MM. NJEHOYA, SOUADJI qui ne participent, ni ne délibèrent sur cette affaire,

Après examen des pièces versées au dossier,

Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Constatant que l'Arbitre n'a pas débuté la rencontre, le club de l'Es Stains n'ayant pas de chaussettes pour jouer le match,

Demande à l'Es Stains de fournir un rapport pour expliquer la situation,

Dossier traité lors de la prochaine réunion.

Reprise du dossier,

Après lecture du rapport de l'Es Stains,

Constatant que le club reconnaît son erreur suite à l'oubli des chaussettes pour jouer la rencontre en rubrique,

Constatant qu'il est précisé que Villemomble Sports a eu le fair-play de prêter des chaussettes à son adversaire, ce que

l'Arbitre n'a pas mentionné dans son rapport,

Constatant que les deux équipes étaient prêtes à l'heure du coup d'envoi,

Regrettant que l'Arbitre n'ait pas souhaité faire jouer le match, les conditions étant pourtant réunies,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match à jouer à une date ultérieure à fixer par la Csg avec frais d'arbitrage à la charge de l'Es Stains

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.



COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

CDM D1 Match 53003.1 Espoir de la Jeunesse Aubervilliers/Bourget Fc du 13/11/22

La Commission,
Après examen des pièces versées au dossier,
Prend connaissance de la réclamation du Bourget Fc sur la validité des licences de son adversaire,
Place le dossier en attente pour complément d'enquête, ce dossier sera statué lors de la prochaine réunion.

U13 F Critérium Match 53972.1 Blanc Mesnil Sf/Rc St Denis du 12/11/22

La Commission,
Après examen des pièces versées au dossier,
Constatant que Rc St Denis a souhaité poser une réserve et en aurait été empêché par son adversaire sur la présence d'une joueuse adverse entrée en cours de match, non inscrite sur la FMI,
Constatant que la FMI n'a pas été validée,
Constatant qu'il a été demandé à Blanc Mesnil Sf de transmettre la FMI ou une feuille papier pour connaître leur composition d'équipe,
Place le dossier en attente de réception du document.

Futsal D2 B Match 52678.1 Afb Karma 2/Asc Pierrefitte du 12/11/22

La Commission,
Après examen des pièces versées au dossier,
Prend connaissance de la réserve de l'Asc Pierrefitte portée sur la FMI nommant cinq joueurs de Karma sans expliquer le motif de la réserve,
Constatant que l'appui de la réserve par l'Asc Pierrefitte porte sur la participation et la qualification de MM. Mehdi GUELLILI Lic. 9603909789, Ibrahima GASSAMA Lic. 2545617416, Sidi TRAORE Lic. 2544192797, Mamadou BARADJI Lic. 2547438507 Mathis RAMJANE Lic. 2546501046 Omar DANSO Lic. 2545637441 susceptibles d'avoir participé avec l'équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour, pour la dire recevable en la forme,
Transforme la réserve irrecevable en réclamation recevable,
Demande ses éventuelles observations à Karma Afb,
Dossier traité lors de la prochaine réunion.
Reprise du dossier,
Après lecture de la feuille de match du 5/11/22 Afb Karma/As Jeunesse Aulnaysienne en D1,
Constatant que les joueurs MM. Mehdi GUELLILI Lic. 9603909789, Omar DANSO Lic. 2545637441, Ibrahima GASSAMA Lic. 2545617416, Sidi TRAORE Lic. 2544192797, Mamadou BARADJI Lic. 2547438507 ont participé à cette rencontre ainsi qu'à celle en rubrique,
Considérant que l'Afb Karma a enfreint l'article des règlements généraux de la FFF,
Par ces motifs,
Jugeant en premier ressort,
Dit match perdu par pénalité (- 1 point, 0 but) à l'Afb Karma,
Débite Afb Karma des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

FORFAITS

1er Forfait

U15 F Poule A Atlético Bagnolet/**Pierrefitte Fc** du 12/11/22
U13 Espoirs Poule G Neuilly Plaisance Fc/**Espérance Aulnaysienne** du 19/11/22
U13 F Poule B Rc St Denis 3/**Féminin Villepinte** du 19/11/22
U13 F Poule C Rc St Denis 4/**Féminin Villepinte 2** du 19/11/22
U11 F Poule A **Bourget Fc**/Rc St Denis du 19/11/22
U11 Futsal Poule B Dinamik Bondy Futsal/**Pierrefitte Fc** du 20/11/22

2è Forfait

Néant

Forfait Général

Anciens D2 B **Portugais de Pierrefitte**

FEUILLES DE MATCHES NON PARVENUES

1ère demande

U16 Coupe **Fa Le Raincy**/Usm Gagny du 20/11/22
U16 District Cup **Villemomble Sports 2**/Af Epinay 2 du 20/11/22
U16 District Cup U14 D3 A **Es Stains 2**/Fa Le Raincy du 19/11/22
Anciens Coupe **Atlético Bagnolet**/Fa Le Raincy du 20/11/22
Anciens Coupe **Af Epinay**/Tremblay Fc du 20/11/22
U15 F Poule A **Pierrefitte Fc**/As La Courneuve du 19/11/22
Avenir U12/U13 Poule E **Pierrefitte Fc 5**/Fc Aulnay 5 du 19/11/22
Avenir U12/U13 Poule E **Ja Drancy 5**/Sc Dugny 5 du 19/11/22
Avenir U12/U13 **Gournay Fc 8**/Drancy Fc 8 du 19/11/22
Espoirs U13 Poule G **Flamboyants de Villepinte**/Uf Clichois du 19/11/22
Espoirs U13 Poule G **Neuilly Plaisance Fc**/Espérance Aulnaysienne du 19/11/22
Espoirs U13 Poule G **Sfc Neuilly s/Marne**/Ass Noisienne du 19/11/22
Talents U12 Poule B **Montreuil Fc**/Tremblay Fc du 19/11/22
U13 F Poule A **As La Courneuve**/Sc Dugny du 19/11/22
U13 F Poule B **Blanc Mesnil Sf**/Rc St Denis du 12/11/22
U13 F Poule B **Rc St Denis 3**/Féminin Villepinte du 19/11/22
U13 F Poule B **As Bondy 2**/Red Star Fc du 19/11/22
U13 F Poule B **Stade de l'Est**/Atlético Bagnolet du 19/11/22
U13 F Poule C **Rc St Denis 4**/Féminin Villepinte 2 du 19/11/22
U13 F Poule C **Tremblay Fc**/Sevran Fc du 19/11/22
U11 F Poule B **As Bondy 2**/Tremblay Fc du 19/11/22
U11 F Poule B **Uf Clichois**/Ol Noisy le Sec Banlieue 93 du 19/11/22
U15 Futsal Poule B **Almaty Bobigny Futsal**/Drancy Futsal du 20/11/22
U13 Futsal Poule B **Almaty Bobigny Futsal**/Pierrefitte Fc du 20/11/22
U13 Futsal Poule B **Sport Ethique**/Noisy le Grand Futsal du 20/11/22
U11 Futsal Poule A **Sevran Fu**/Ac Montreuil du 19/11/22
U11 Futsal Poule A **Nouveau Souffle Fc**/Rosny Futsal du 20/11/22
U11 Futsal Poule B **Dinamik Bondy Futsal**/Pierrefitte Fc du 20/11/22



COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

U9 Futsal Poule A **Rosny Futsal**/Dinamik Bondy Futsal du 19/11/22
U9 Futsal Poule B **Cité Sport Culture**/Pierrefitte Fc du 19/11/22
U9 Futsal Poule B **Blanc Mesnil Sf**/Drancy Futsal du 20/11/22
U10/U11 Avenir Poule A **Es Stains**/Ja Drancy 4 du 19/11/22
U10/U11 Avenir Poule A **Usm Gagny 5**/Usm Gagny du 19/11/22
U10/U11 Avenir Poule B **Es Stains 2**/Ja Drancy 5 du 19/11/22
U10/U11 Avenir Poule B **Usm Gagny 6**/Usm Gagny 2 du 19/11/22
U10/U11 Avenir Poule C **Usm Gagny 7**/Usm Gagny 3 du 19/11/22
U10/U11 Avenir Poule D **Usm Gagny 8**/Usm Gagny 4 du 19/11/22
U10/U11 Avenir Poule I **Pierrefitte Fc 2**/Neuilly Plaisance Sports 2 du 19/11/22

2è demande

Seniors F D1 **Blanc Mesnil Sf**/Csl Aulnay du 12/11/22
U16 D4 C **Fa Le Raincy 2**/Neuilly Plaisance Sports 2 du 13/11/22
U14 D1 **Sevran Fc**/Romainville Fc du 12/11/22
U14 D4 B **So Rosny 2**/Tremblay Fc 2 du 12/11/22
Super Vétérans Poule C **Uf Clichois**/Tremblay Fc du 13/11/22
U18 F/Seniors F **Es Stains**/Uf Clichois du 12/11/22
U15 F Poule B **Tremblay Fc**/Montreuil Fc du 12/11/22
U13 F Poule B **As Bondy**/Ja Drancy du 12/11/22
U13 F Poule B **Red Star Fc**/Stade de l'Est du 12/11/22
U11 F Poule A **Fc 93 Bobigny**/Bourget Fc du 12/11/22
U11 F Poule B **As Bondy**/Féminin Villepinte du 12/11/22
Avenir U12/U13 Poule A **Espérance Aulnaysienne**/Karma Fsc du 12/11/22
Avenir U12/U13 Poule A **Esd Montreuil**/Fa Le Raincy du 12/11/22
Avenir U12/U13 Poule B **Esd Montreuil 2**/Fa Le Raincy 2 du 12/11/22
Avenir U12/U13 Poule B **St Denis Us 2**/Usm Gagny 2 du 12/11/22
Avenir U12/U13 Poule C **Af Epinay 3**/Karma Fsc 3 du 12/11/22
Avenir U12/U13 Poule C **Esd Montreuil 3**/Fa Le Raincy 3 du 12/11/22
Avenir U12/U13 Poule D **Af Epinay 4**/Karma Fsc 4 du 12/11/22
Avenir U12/U13 Poule E **Es Stains 5**/Pierrefitte Fc 5 du 12/11/22
Avenir U12/U13 Poule F **Es Stains 6**/Pierrefitte Fc 6 du 12/11/22
Avenir U12/U13 Poule G **Uf Clichois 7**/Epp Gervaisienne 7 du 12/11/22
Avenir U12/U13 Poule G **Drancy Fc 8**/Uf Clichois 8 du 12/11/22
Espoirs U12 Poule A **Af Epinay**/Fcm Aubervilliers du 12/11/22
Espoirs U12 Poule B **Af Epinay 2**/Fcm Aubervilliers 2 du 12/11/22
Espoirs U12 Poule E **Blanc Mesnil Sf**/Tremblay Fc du 12/11/22
Espoirs U12 Poule E **Villemomble Sports**/As Bondy du 12/11/22
Espoirs U12 Poule F **Blanc Mesnil Sf 2**/Tremblay Fc 2 du 12/11/22
Espoirs U12 Poule F **Villemomble Sports 2**/As Bondy 2 du 12/11/22
Espoirs U12 Poule G **Es Stains**/Flamboyants de Villepinte du 12/11/22
Espoirs U12 Poule G **Uf Clichois**/Neuilly Plaisance Fc du 12/11/22
Espoirs U12 Poule H **Cs Villetaneuse**/Noisy le Grand Fc du 12/11/22
U12 Talents Poule A **Es Stains**/St Denis Us du 12/11/22
U12 Talents Poule B **Villemomble Sports**/Bourget Fc du 12/11/22
U12 Talents Poule D **Cs Villetaneuse**/Flamboyants de Villepinte du 12/11/22
Espoirs U13 Poule A **Bourget Fc**/Pierrefitte Fc du 12/11/22
Espoirs U13 Poule B **Bourget Fc 2**/Pierrefitte Fc 2 du 12/11/22
Espoirs U13 Poule E **As Bondy**/Tremblay Fc du 12/11/22
Espoirs U13 Poule G **Es Stains**/Flamboyants de Villepinte du 12/11/22
Espoirs U13 Poule G **Uf Clichois**/Neuilly Plaisance Fc du 12/11/22
U13 Talents Poule A **Neuilly Plaisance Fc**/Fcm Aubervilliers du 12/11/22
U13 Talents Poule A **Es Stains**/Flamboyants de Villepinte du 12/11/22
U13 Talents Poule B **Red Star Fc**/St Denis Us du 12/11/22
U13 Talents Poule C **Csl Aulnay**/Blanc Mesnil Sf du 12/11/22

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Avenir U10/U11 Poule A **Usm Gagny**/Karma Fsc du 12/11/22
Avenir U10/U11 Poule B **Usm Gagny 2**/Karma Fsc 2 du 12/11/22
Avenir U10/U11 Poule E **Sc Dugny**/Ol Pantin 5 du 12/11/22
Avenir U10/U11 Poule F **Sc Dugny 2**/Ol Pantin 6 du 12/11/22
Avenir U10/U11 Poule F **St Denis Us 6**/Ol Pantin 8 du 12/11/22
Avenir U10/U11 Poule G **Espérance Aulnaysienne 3**/Vaujours Fc 3 du 12/11/22
Avenir U10/U11 Poule H **Neuilly Plaisance Fc**/Pierrefitte Fc du 12/11/22
Avenir U10/U11 Poule I **Gournay Fc 2**/Paris International du 12/11/22
U11 Espoirs Poule A **Pierrefitte Fc**/Bourget Fc du 12/11/22
U11 Espoirs Poule B **Fcm Aubervilliers 2**/Af Epinay 2 du 12/11/22
U11 Espoirs Poule B **Pierrefitte Fc 2**/Bourget Fc 2 du 12/11/22
U11 Espoirs Poule C **Lilas Fc**/Villemomble Sports du 12/11/22
U11 Espoirs Poule D **Livry Gargan Fc 2**/Fc Romainville du 12/11/22
U11 Espoirs Poule D **Lilas Fc 2**/Villemomble Sports 2 du 12/11/22
U11 Espoirs Poule D **Ol Noisy le Sec Banlieue 93 2**/So Rosny 2 du 12/11/22
U11 Espoirs Poule E **Sfc Neuilly s/Marne**/Fc Aulnay du 12/11/22
U11 Espoirs Poule E **Blanc Mesnil Sf**/Villepinte Fc du 12/11/22
U11 Espoirs Poule E **Tremblay Fc**/As Bondy du 12/11/22
U11 Espoirs Poule E **Sevran Fc**/Montfermeil Fc du 12/11/22
U11 Espoirs Poule F **Sfc Neuilly s/Marne 2**/Fc Aulnay 2 du 12/11/22
U11 Espoirs Poule E **Blanc Mesnil Sf 2**/Villepinte Fc 2 du 12/11/22
U11 Espoirs Poule E **Tremblay Fc 2**/As Bondy 2 du 12/11/22
U11 Espoirs Poule E **Sevran Fc 2**/Montfermeil Fc 2 du 12/11/22
U11 Espoirs Poule G **Flamboyants de Villepinte**/Fc Coubronnois du 12/11/22
U11 Espoirs Poule G **Cs Villetaneuse**/Neuilly Plaisance Sports du 12/11/22
U11 Espoirs Poule H **Neuilly Plaisance Fc**/Stade de l'Est du 12/11/22
U11 Espoirs Poule H **Uf Clichois**/Montreuil Fc du 12/11/22
Talents U11 Poule A **Usm Gagny**/Blanc Mesnil Sf du 12/11/22
Talents U11 Poule A **Pierrefitte Fc**/Red Star Fc du 12/11/22
Talents U11 Poule B **Tremblay Fc**/Fc Coubronnois du 12/11/22
Talents U11 Poule C **Uf Clichois**/Espérance Aulnaysienne du 12/11/22
Talents U11 Poule D **Noisy le Grand Fc**/Csm Ile St Denis du 12/11/22
Talents U11 Poule D **Flamboyants de Villepinte**/Cs Villetaneuse du 12/11/22
Talents U11 Poule E **Ca Romainville**/Ol Noisy le Sec Banlieue 93 du 12/11/22
U10 Talents Poule A **As Bondy**/Tremblay Fc du 12/11/22
U10 Talents Poule B **As La Courneuve**/Pierrefitte Fc du 12/11/22
U10 Talents Poule C **Sfc Neuilly s/Marne**/Csl Aulnay du 12/11/22
U10 Talents Poule D **Fc 93 Bobigny**/So Rosny du 12/11/22
U10 Espoirs Poule A **Pierrefitte Fc**/Bourget Fc du 12/11/22
U10 Espoirs Poule B **Pierrefitte Fc 2**/Bourget Fc 2 du 12/11/22
U10 Espoirs Poule C **Lilas Fc**/Villemomble Sports du 12/11/22
U10 Espoirs Poule D **Lilas Fc 2**/Villemomble Sports 2 du 12/11/22
U10 Espoirs Poule E **Tremblay Fc**/As Bondy du 12/11/22
U10 Espoirs Poule E **Sevran Fc**/Montfermeil Fc du 12/11/22
U10 Espoirs Poule F **Tremblay Fc 2**/As Bondy 2 du 12/11/22
U10 Espoirs Poule F **Sevran Fc 2**/Montfermeil Fc 2 du 12/11/22
U10 Espoirs Poule G **Es Stains**/Cs Villetaneuse du 12/11/22
U10 Espoirs Poule G **Flamboyants de Villepinte**/Fc Coubronnois du 12/11/22
U10 Espoirs Poule H **Neuilly Plaisance Fc**/Stade de l'Est du 12/11/22
U10 Espoirs Poule H **Uf Clichois**/Montreuil Fc du 12/11/22
U9 Poule A **Sc Dugny**/Pierrefitte Fc du 12/11/22
U9 Poule B **Espérance Aulnaysienne**/Af Epinay du 12/11/22
U9 Poule B **St Denis Us**/Ja Drancy du 12/11/22
U9 Poule C **Flamboyants de Villepinte**/Csl Aulnay du 12/11/22
U9 Poule C **Sevran Fc**/Villepinte Fc du 12/11/22

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

U9 Poule C **Tremblay Fc**/Stade de l'Est du 12/11/22
U9 Poule D **Sfc Neuilly s/Marne**/Fc Coubronnais du 12/11/22
U9 Poule D **Neuilly Plaisance Fc**/Fc Livry Gargan du 12/11/22
U9 Poule E **Romainville Fc**/Fc 93 Bobigny du 12/11/22
U9 Poule E **Villemomble Sports**/Montreuil Fc du 12/11/22
U9 Poule E **Ol Pantin**/Uf Clichois du 12/11/22
U11 Futsal Poule B **Ac Montreuil**/Nouveau Souffle Fc du 13/11/22
U9 Futsal Poule B **Ac Montreuil**/Cit  Sport Culture du 13/11/22
U9 Futsal Poule **A Dinamik Bondy Futsal**/Almaty Bobigny Futsal du 13/11/22

3  et derni re demande

N ant

Match perdu par p nalit 

N ant

FEUILLES DE MATCHES INFORMATISEES (FMI) NON UTILISEES.

En cas de 1 re non-utilisation : avertissement,

En cas de 2 me non-utilisation (dans une p riode inf rieure ou  gale   3 mois   compter de la date de la rencontre ayant occasionn  un avertissement au club) : amende fix e   l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,

En cas de 3 me non-utilisation ou plus (dans une p riode inf rieure ou  gale   3 mois   compter de la date de la rencontre ayant occasionn  un avertissement au club) : match perdu par p nalit , le club adverse conservant le b n fice des points et buts acquis sur le terrain. M me en cas de tablette d fectueuse ou de bug informatique, le club recevant est dans l'obligation de montrer la tablette   son adversaire pour preuve de bonne foi sous peine de sanctions.

Rappel : Les  quipes n'ayant pas pu utiliser la FMI ont obligation de transmettre un e-mail d'explications dans les 48 heures suivant la rencontre, qu'elles soient responsables ou pas. Les explications doivent  tre motiv es en pr cisant l'incident survenu, l'envoi d'un simple bug n' tant pas suffisant. Les clubs en gras sont sanctionn s.

Avertissement

Seniors F D1 Blanc Mesnil Sf/**Csl Aulnay** du 12/11/22 : Pas d'explications
Cdm D1 Espoir de la Jeunesse d'Aubervilliers/**Bourget Fc** du 13/11/22 : Pas d'explications
U16 D2 A **Ja Drancy 4**/Usm Gagny du 13/11/22 : Pas d'explications
U16 D4 A **Cs Villetaneuse 2**/Csm Ile St Denis 2 du 13/11/22 : Pas d'explications
U16 D4 C **Fa Le Raincy 2**/Neuilly Plaisance Sports 2 du 13/11/22 : Pas d'explications
U14 D4 B So Rosny 2/**Tremblay Fc 2** du 12/11/22 : Pas d'explications
U14 D4 C **Uf Clichois 2**/**Atl tico Bagnolet** du 12/11/22 : Clichois : pas de connexion ; Bagnolet : Pas d'explications
Anciens D2 A **Fa Le Raincy**/**Stade de l'Est** du 13/11/22 : Le Raincy : En attente de validation d'un Correspondant Footclubs : raison non recevable ; Stade Est : Pas d'explications
Anciens D2 A **So Rosny 2**/**Amicale Mauriciens** du 13/11/22 : Pas d'explications
Super V t rains Poule B **La Joie de Jouer**/**Benfica Portugais Paris 19 ** du 13/11/22 : Pas d'explications
Super V t rains Poule C **Uf Clichois**/**Tremblay Fc 2** du 13/11/22 : Pas d'explications

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Récidive – 100 euros

Seniors F D1 **Blanc Mesnil Sf**/Csl Aulnay du 12/11/22 : Pas d'explications

Seniors D4 A As Plaine Victoire/**So Rosny 2** du 13/11/22 : Pas d'explications

CDM D1 **Espoirs de la Jeunesse d'Aubervilliers**/Bourget Fc du 13/11/22 : Tablette non paramétrée

U16 D2 A Ja Drancy 4/**Usm Gagny** du 13/11/22 : Pas d'explications

U14 D4 B **So Rosny 2**/Tremblay Fc 2 du 12/11/22 : Pas d'explications

2è Récidive – Match perdu par pénalité

Néant

La FMI est désormais obligatoire pour les Critériums, les clubs s'exposent aux sanctions financières en cas de non utilisation et sans explications de leur part.

Fin de la réunion à 20h00



**FOOT 93 EST LE JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL DU
DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL**

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION

Mme. Marina SAUVAGE

RÉDACTION

Mme. Jade EL MKELLEB

PERMANENTS

**DIRECTRICE ADMINISTRATIVE :
RESPONSABLE COMPÉTITIONS :
COMPTABILITÉ :**

Mme. Marina SAUVAGE
M. Eric TEURNIER
Mme. Margaux BOURY

Mail : secretariat@district93foot.fff.fr
Téléphone: 01.48.19.89.40.

**TECHNIQUE :
CONSEILLER TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL DAP :
CONSEILLER TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL :**

M. Marc MATHIEU
M. Jérémy MAYTRAUD
M. Christophe MORO

Mail : technique@district93foot.fff.fr
Téléphone: 01.48.19.89.40.

**DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL
65-75 AVENUE JEAN MERMOZ, 93120 LA COURNEUVE**

